ABCT ALIMENTATION GENERALE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Certifié conforme à l'original le 25/07/24

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	7 622,45		7 622,45	0,57	7 622,45	0,61
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	189 098,70	185 486,70	3 612,00	0,27	56 850,00	4,57
Autres immobilisations corporelles	277 499,68	232 929,21	44 570,47	3,35	5 720,36	0,46
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 342,00		14 342,00	1,08	14 342,00	1,15
TOTAL (I)	***488 562,83***	***418 415,91***	***70 146,92***	5,27	***84 534,81***	6,80
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	5 990,00		5 990,00	0,45	9 347,00	0,75
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					18 446,25	1,48
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	845,06		845,06	0,06		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	197,11		197,11	0,01		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					18 346,00	1,47
. Autres	35 037,34		35 037,34	2,63	26 130,90	2,10
Capital souscrit et appelé, non versé	4 952,83		4 952,83	0,37	30,00	0,00
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 050 000,00		1 050 000,00	78,88	1 050 000,00	84,41
Disponibilités						
Charges constatées d'avance	154 239,64		154 239,64	11,59	37 069,39	2,98
	9 646,30		9 646,30	0,72		
TOTAL (II)	***1 260 908,28***		***1 260 908,28***	94,73	***1 159 369,54***	93,20
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 749 471,11***	***418 415,91***	***1 331 055,20***	100,00	***1 243 904,35***	100,00

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 622,45	0,57	7 622,45	0,61
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	762,25	0,06	762,25	0,06
Réserves statutaires ou contractuelles	988 690,00	74,28	988 690,00	79,48
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	0,13	0,00	5,57	0,00
Résultat de l'exercice	***159 166,08***	11,95	***82 244,56***	6,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***1 156 240,91***	86,87	***1 079 324,83***	86,77
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 964,45	0,15	302,94	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 303,13	8,06	92 960,94	7,47
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	13 602,33	1,02	20 377,50	1,64
. Organismes sociaux	26 572,63	2,00	27 873,41	2,24
. Etat, impôts sur les bénéfices	21 185,00	1,59		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	825,47	0,06	21 260,73	1,71
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			1 804,00	0,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 361,28	0,25		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***174 814,29***	13,13	***164 579,52***	13,23
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 331 055,20***	100,00	***1 243 904,35***	100,00

ABCT ALIMENTATION GENERALE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 17 RUE DE LA TOURNELLE

93410 VAUJOURS
R.C.S : 324 814 130

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Proposition d'affectation

RESOLUTION N°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **159 166,08** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **0,13** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **159 166,21** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **159 166,21** Euros, de la façon suivante :

- Aux réserves facultatives, pour un montant de 159 166,21 Euros

Puis elle décide de mettre en distribution une somme de **160 000.00 €** au titre des dividendes prélevés sur le compte « Réserves Facultatives »

Il convient de vous informer que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués aux personnes physiques sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sont soumis l'année de leur versement, sauf exception, à un prélèvement non libératoire au taux de 12.8 % perçu au titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8 % pour les personnes physique qui y ont intérêt ou, sur option, au barème progressif après application d'un abattement de 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent selon le cas sur le PFU ou sur l'impôt calculé au barème progressif. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 320,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31/12/2020	80 000 €		
31/12/2021	100 000 €		
31/12/2022	82 250 €		

Décision d'affectation

RESOLUTION N°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **159 166,08** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **0,13** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **159 166,21** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **159 166,21** Euros, de la façon suivante :

- Aux réserves facultatives, pour un montant de 159 166,21 Euros

Puis elle décide de mettre en distribution une somme de **160 000.00 €** au titre des dividendes prélevés sur le compte « Réserves Facultatives »

Il convient de vous informer que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués aux personnes physiques sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sont soumis l'année de leur versement, sauf exception, à un prélèvement non libératoire au taux de 12.8 % perçu au titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8 % pour les personnes physique qui y ont intérêt ou, sur option, au barème progressif après application d'un abattement de 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent selon le cas sur le PFU ou sur l'impôt calculé au barème progressif. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 320,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31/12/2020	80 000 €		
31/12/2021	100 000 €		
31/12/2022	82 250 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
La gérance

